



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2019-082

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2019

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2019-07-22-012 - Arrêté donnant subdélégation de signature à Mademoiselle TOSAN, chargée d'études documentaires, directrice adjointe des Archives Départementales de la Drôme (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2019-07-22-012

Arrêté donnant subdélégation de signature à Mademoiselle
TOSAN, chargée d'études documentaires, directrice
adjoite des Archives Départementales de la Drôme



PRÉFET DE LA DRÔME

Direction des Archives départementales

ARRÊTÉ n°2019204-0037
donnant subdélégation de signature
à Mademoiselle Alice TOSAN
chargée d'études documentaires, directrice-adjointe
des archives départementales de la Drôme

Le directeur des archives départementales de la Drôme,

- VU le code du patrimoine, livre II ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à la l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues Moutouh, préfet de la Drôme ;
- VU l'arrêté ministériel n°11004026 du 4 mai 2011 nommant M. Benoît Charenton, directeur des archives départementales de la Drôme ;
- VU l'arrêté ministériel n°0744127 du 15 novembre 2006 nommant Mlle Alice Tosan, chargée d'études documentaires aux archives départementales de la Drôme ;
- VU l'arrêté préfectoral n°26-2019-03-04-028 du 4 mars 2019 donnant délégation de signature à M. Benoît Charenton ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence de Monsieur CHARENTON, subdélégation de signature est donnée à Mademoiselle Alice TOSAN, chargée d'études documentaires, directrice-adjointe des archives départementales de la Drôme, dans les matières et pour les actes ci-après désignés :

1- Compétences relatives à la gestion du service des archives départementales :

- les correspondances relatives à la gestion du personnel de l'État mis à disposition auprès du conseil général pour exercer ses fonctions dans le service départemental d'archives ;
- l'engagement des dépenses pour les crédits de l'État dont il assure la gestion.

2- Compétences liées au contrôle scientifique et technique sur les archives publiques :

- les correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les conditions de gestion des archives publiques (collecte, conservation, classement, inventaire, traitement, communication et diffusion), à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt d'office des archives des communes au service départemental d'archives ;
- les visas préalables à l'élimination d'archives publiques.

- les avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales, à l'exclusion du département, et de leurs groupements ;
- 3- Compétences liées au contrôle scientifique et technique sur les archives privées classées comme archives historiques**
 - les documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé ;
- 4- Compétences relatives à la coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département :**
 - les correspondances et rapports.

Article 2 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers relevant de la compétence du préfet et instruits par la direction des archives départementales devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PREFET
ET PAR SUBDELEGATION
(suivi de la fonction, du prénom et du NOM du bénéficiaire de la subdélégation).

Article 3 : l'arrêté du 12 janvier 2016 donnant subdélégation de signature à Mademoiselle Alice Tosan est abrogé.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur des archives départementales de la Drôme et Mademoiselle la directrice-adjointe des Archives de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 22 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des Archives départementales,



Benoît CHARENTON